Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260716-642026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
ayant donné procuration : 0
absent excusé : 0
absente : 0
exclus : 0

Date de la convocation
10/07/26

Date d'affichage
22/07/26

Objet de la délibération
Création d'un Conseil des Jeunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 64/2026

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le seize juillet à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Abdessamad KADDOURI, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Arthur GROSJEAN, Julie GARZETTA, Julien GOUVERNE, Séverine DEMAIZIERE

Était absent :

Était représenté :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance: Robert PERSONENI, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1112-23 du CGCT, créé par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Considérant l'intérêt de mobiliser la jeunesse comme actrice de la vie citoyenne ;

Le conseiller délégué en charge du comité consultatif de la jeunesse présente au Conseil Municipal le projet de création d'un Conseil des Jeunes de Courcelles-lès-Montbéliard.

Il précise que ce dispositif s'inscrit dans une démarche citoyenne visant à associer les jeunes Courcellois à la réflexion, à la prise de décision et à la mise en œuvre d'actions menées dans l'intérêt général, en lien avec les élus référents. Les participants deviendront ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

La mise en place de ce Conseil des Jeunes offrira également aux jeunes une expérience enrichissante, favorisant le travail en équipe, l'expression orale, le débat collectif, le sens des responsabilités et l'implication dans la vie locale.

Le Conseil des Jeunes est ouvert à tous les Courcellois.es âgé.es de 11 à 18 ans.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260716-642026-DE

Il présente ainsi les différents objectifs et axes de travail :

- Organisation d'une réunion d'information le **lundi 07 septembre 2026 à 18h00** en mairie
- Finalisation du projet du Conseil des Jeunes ainsi que de ses objectifs pour l'année à venir
- Élaboration d'un formulaire d'inscription au CJC incluant l'autorisation parentale et le droit à l'image
- Réflexion sur l'éventuelle mise à disposition d'un local pour les jeunes : identification du lieu (à court, moyen et long terme)
- Réflexion sur un éventuel créneau hebdomadaire pour un point « info jeunesse » en mairie
- Réalisation d'un bilan trimestriel durant la première année afin d'évaluer l'utilité du dispositif et la charge de travail associée
- Veille sur d'éventuelles subventions mobilisables pour les actions jeunesse (création/aménagement d'un local, matériel, sorties, actions sociales,…)
- Assurer un relais communal des informations jeunesse de l'aire urbaine (PMA, Montbéliard, communes voisines)
- Création de la charte du CJC

Pour finir, le conseiller délégué précise que ce projet est évolutif et que rien n'est figé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la création d'un Conseil des Jeunes, **dispositif évolutif** dont les modalités de fonctionnement seront ajustées au fur et à mesure de son élaboration et présentées au Conseil Municipal.

Autorise le conseiller délégué à poursuivre la construction du projet et à engager les démarches nécessaires à sa mise en place.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Robert PERSONENI

MAIRIE de COURCELLES-LÈS-MONTBÉLIARD (Doubs) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE